

## ANNEXE – PROFIL DANS LE SYSTÈME DE NOTIFICATION DES PAYS CRÉANCIERS (SNPC)

L'Équipe spéciale de l'OMC a défini l'Aide pour le commerce comme un ensemble de projets et de programmes considérés comme des priorités en matière de développement du commerce dans les stratégies nationales de développement des pays bénéficiaires. Elle a souligné que des critères précis et acceptés par tous étaient nécessaires pour assurer le suivi global des activités liées à l'Aide pour le commerce. À cette fin, elle a identifié les catégories suivantes: a) politique commerciale et réglementations (y compris la facilitation des échanges); b) développement du commerce; c) infrastructure liée au commerce; d) renforcement de la capacité de production; e) ajustement lié au commerce; et f) autres besoins liés au commerce.

La base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE permet de suivre les flux d'APD en provenance des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD). Elle présente l'avantage d'être un système de collecte et de notification des données permettant de répondre à la nécessité de renforcer le suivi, identifiée par l'Équipe spéciale de l'OMC. Le SNPC peut être utilisé pour suivre les indicateurs indirects des volumes d'Aide pour le commerce sur la base des catégories définies par l'Équipe spéciale. Ces indicateurs concernent trois rubriques du SNPC: 1) politique commerciale et réglementations; 2) infrastructure économique (énergie, transports et télécommunications); et 3) renforcement de la capacité de production.

L'OCDE est en train d'adapter le SNPC afin d'y inclure une nouvelle catégorie destinée au suivi de l'aide pour l'"ajustement lié au commerce". Il faut noter cependant que le SNPC ne contient pas d'indicateur indirect pour la catégorie "autres besoins liés au commerce" définie par l'Équipe spéciale.

(à suivre)

Code ligne	Intitulé	Contenu
<b>POLITIQUE COMMERCIALE ET RÉGLEMENTATIONS</b>		
331	<b>Politique commerciale et réglementations</b>	Cette rubrique couvre ce qui suit: soutien visant à favoriser la participation effective des bénéficiaires aux négociations commerciales multilatérales, analyse et mise en œuvre des accords commerciaux multilatéraux, intégration de la politique commerciale et normes techniques, facilitation des échanges, y compris les structures tarifaires et les régimes douaniers, soutien aux accords commerciaux régionaux et mise en valeur des ressources humaines dans le domaine du commerce.
<b>INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE</b>		
210	<b>Transports et entreposage</b>	Couvre les activités relatives aux transports par route, par rail, par eau et par air et à l'entreposage, que ces dernières soient ou non liées au transport.
220	<b>Communications</b>	Incluent tous les systèmes de communication (postes et télécommunications, radio, télévision, presse écrite, TIC).
230	<b>Production et distribution d'énergie</b>	Cette rubrique recouvre à la fois la production et la distribution d'énergie. L'aide visant à favoriser l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire peut être comptabilisée dans l'APD. À titre d'exemple, on citera la construction ou le déclassement de centrales nucléaires à des fins civiles, le développement ou la fourniture d'isotopes médicaux, l'irradiation des aliments et d'autres applications industrielles et commerciales. Sont par contre exclues les activités de recherche sur les armes nucléaires et les applications militaires de la technologie nucléaire.
<b>RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION</b>		
250	<b>Entreprises et autres services</b>	Cette rubrique englobe les activités de promotion de l'entreprise et d'amélioration de l'environnement des entreprises ainsi que celles liées à la privatisation.
240	<b>Banques et services financiers</b>	Couvre l'aide en faveur des services bancaires et financiers, qu'ils relèvent du secteur formel ou du secteur informel.
311	<b>Agriculture</b>	Politique agricole, développement et moyens de production agricoles, gestion des sols et des ressources en eau à usage agricole, productions végétales et animales, réforme agraire, crédit, coopératives et recherche agricoles et services vétérinaires.
312	<b>Sylviculture</b>	Politique sylvicole, planification en matière de sylviculture, projets de production de bois de chauffage et de charbon de bois, enseignement, recherche et développement sylvicoles.
313	<b>Pêche</b>	Politique de la pêche, planification des pêcheries, recherche et enseignement piscicoles.
321	<b>Industries manufacturières</b>	Politique industrielle, développement de la petite entreprise et de l'artisanat tous types d'activités manufacturières y compris l'agroalimentaire, la fabrication de produits chimiques et d'engrais, la liquéfaction du gaz et le raffinage du pétrole, la production de bois de chauffage et l'industrie des textiles et du cuir.
322	<b>Industries extractives</b>	Politique et planification en matière d'extraction des minerais et minéraux, géologie, et activités d'extraction des minerais, minéraux et combustibles.
332	<b>Tourisme</b>	Politique du tourisme et gestion administrative des activités touristiques.
<b>AJUSTEMENT LIÉ AU COMMERCE</b>		
À déterminer	<i>À partir de 2008, il y aura une nouvelle catégorie: l'ajustement lié au commerce</i>	Contributions budgétaires non affectées destinées à aider à la mise en œuvre des réformes commerciales des bénéficiaires et à l'ajustement des mesures de politique commerciale des autres pays; assistance pour la gestion des déficits de la balance des paiements dus à des changements dans l'environnement commercial mondial.

## ANNEXE (suite)

L'annexe présente de façon détaillée les renseignements dont dispose l'OCDE au sujet des engagements d'APD pris par les membres du CAD envers votre pays sous ces quatre rubriques et elle décrit brièvement les codes SNPC utilisés comme indicateurs indirects des catégories d'Aide pour le commerce. Il faut noter que les codes SNPC identifient le secteur de destination d'une activité et non la nature de l'activité elle-même: par exemple, un programme de formation à l'intention des agriculteurs qui vise à accroître la productivité des cultures sera enregistré sous "agriculture" et non sous "éducation".

Pour de plus amples renseignements sur la définition de l'APD, sur les engagements par rapport aux décaissements et sur les autres questions de méthodologie de SNPC, il faut se reporter aux Directives de notification pour le SNPC [disponibles en ligne à l'adresse suivante: <http://www.oecd.org/dac/stats/crs/directives>]. Pour toute question au sujet de la notification dans le cadre du SNPC, contacter le Secrétariat de l'OCDE [[dac.contact@oecd.org](mailto:dac.contact@oecd.org)].

### Les indicateurs indirects de l'Aide pour le commerce

Pays : **Mauritania**

Engagements d'APD: milliers de dollars EU, en prix constants de 2004

Code SNPC		2002	2003	2004	2005	2002-05 Moyenne
<b>POLITIQUE COMMERCIALE ET RÉGLEMENTATIONS</b>						
33110	Politique commerciale et gestion administrative	0	0	0	0	0
33120	Facilitation du commerce	0	0	0	0	0
33130	Accords commerciaux régionaux (ACR)	0	0	0	0	0
33140	Négociations commerciales multilatérales	0	0	0	0	0
33181	Éducation/formation dans le domaine du commerce	0	0	0	0	0
<b>total partiel</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE</b>						
21010 à 21081	Transports et entreposage	64521	79384	21251	68	41306
22010 à 22040	Communications	976	96	49	54	294
23010 à 23082	Production et distribution d'énergie	40	0	28041	0	7020
<b>total partiel</b>		<b>65 537</b>	<b>79 479</b>	<b>49 340</b>	<b>121</b>	<b>48 619</b>
<b>RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION (y compris Développement des échanges commerciaux)</b>						
25010	Services et institutions de soutien commerciaux	78	0	0	2446	631
24010 à 24081	Banques et services financiers	132	29	17	18	49
31110 à 31195	Agriculture	20574	3004	33795	56940	28578
31210 à 31291	Sylviculture	0	0	25	0	6
31310 à 31391	Pêche	3243	13615	18160	6210	10307
32110 à 32182	Industries manufacturières	5650	9	10744	6330	5683
32210 à 32268	Industries extractives	362	20668	1510	7458	7499
33210	Tourisme	455	56	441	66	254
<b>total partiel</b>		<b>30 492</b>	<b>37 381</b>	<b>64 692</b>	<b>79 469</b>	<b>53 009</b>
<b>AJUSTEMENT LIÉ AU COMMERCE 1</b>						
à déterminer	Ajustement lié au commerce	--	--	--	--	--
<b>total partiel</b>		<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>
<b>Total des indicateurs indirects de l'Aide pour le commerce</b>		<b>96 029</b>	<b>116 860</b>	<b>114 033</b>	<b>79 590</b>	<b>101 629</b>

Source: Système de notification des pays créanciers (SNPC).

1 Il n'y a pas actuellement d'indicateur indirect pour cette catégorie dans le SNPC de sorte que les données ne peuvent pas être notifiées. Cependant, votre gouvernement est invité à remplir ces colonnes et à fournir les informations générales nécessaires si ces données existent.